

## Une continuité de l'école à l'hôpital...

### Pourquoi ?

✧ La scolarisation est fondamentale pour tout enfant, qu'il soit malade ou non. La scolarisation s'effectue en accord avec le corps médical.

✧ L'instruction est une obligation légale de l'âge de 6 ans à celui de 16 ans.

✧ Il est donc légitime que la scolarisation ne soit pas interrompue pendant la maladie pour éviter une rupture dans le parcours scolaire.

### Les missions de l'enseignant :

✧ Travailler en lien avec les établissements d'origine (école, collège, lycée)

✧ Maintenir et développer les compétences scolaires.

✧ Répondre aux besoins éducatifs particuliers de chaque élève par le biais d'une pédagogie adaptée et différenciée.

✧ Organiser la scolarité lors de la sortie si l'enfant ou l'adolescent doit rester en convalescence à son domicile pendant plusieurs semaines.

✧ L'enseignant est présent :

- **Le lundi, le mardi et le jeudi :**

9h00 à 12h00 (le matin)

13h45 à 17h00 (après-midi)

- **Le mercredi et le vendredi :**

9h00 à 12h00

✧ Il accueille en classe dans le service de pédiatrie (en face de l'unité des infirmières)

✧ Si les déplacements ne sont pas possibles, l'enseignant intervient au chevet. (accompagnement individualisé)

✧ L'enseignant est disponible pour les parents : n'hésitez pas à communiquer avec lui ! Il prendra toujours le temps de vous écouter.

✧ **Les coordonnées de la classe :**

☎ **02.33.62.62.00 (POSTE 5068)**

✉ **classe.ehdf@laposte.net**

Votre enfant est hospitalisé, il recevra tous les soins et les examens nécessaires par le corps médical.

## Une équipe pluridisciplinaire autour de l'enfant / de l'adolescent

Si l'état de santé de l'enfant/adolescent le permet et si le corps médical est d'accord, alors l'enseignant interviendra auprès de l'enfant.

PEPS

CMP

médecin

Tous les mardis, l'enseignant participe à une réunion de synthèse qui permet une meilleure coordination avec les partenaires de soin.

Équipe de soin

Psychologue  
Du service

Diététicienne

Educatrice  
Jeunes enfants

Assistante  
sociale

Si l'hospitalisation est de longue durée alors l'enseignant contacte l'établissement d'origine pour permettre une continuité pédagogique.

L'établissement d'origine reçoit une fiche de liaison qui permet à l'équipe enseignante de prendre connaissance des compétences et des connaissances travaillées pendant l'hospitalisation

L'enseignante de l'hôpital organise l'hospitalisation à domicile si nécessaire En concertation avec la famille et l'établissement d'origine.



Ecole des enfants et des  
adolescents hospitalisés

\*\*\*

Service de pédiatrie  
Pôle femme - enfant  
Hôpital Jacques Monod  
61 100 Flers